

## Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du **7 novembre 2013**

Présidence de **M. Roland Rapin** président

### **Rapport-préavis concernant la réponse à la motion de M. Vincent Matthys « Pour des transports publics plus abordables » (2013/RP25)**

Rapporteur : M. Jérôme Christen

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le rapport-préavis n° 25/2013, du 4 juillet 2013 concernant la réponse à la motion de M. Vincent Matthys « Pour des transports publics plus abordables »,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

1. D'accepter le principe de l'octroi d'une subvention de 15% du prix de l'abonnement jusqu'à un maximum de 190 francs pour les jeunes veveysans de 15 à 25 ans répondants aux conditions arrêtées,
2. De limiter le montant total des subventions à CHF 75'000.--/année et de modifier en conséquence le règlement d'application du Fonds communal pour l'énergie et le développement durable,
3. De prélever ces subventions sur le compte 9280.10 « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable »,
4. De prendre acte que le présent préavis répond à la motion de M. Vincent Matthys « Pour des transports publics plus abordables ».

Ainsi délibéré en séance du **7 novembre 2013**.

Adopté avec amendements (points 1 et 2 ci-dessus) (un avis contraire et 2 abstentions).

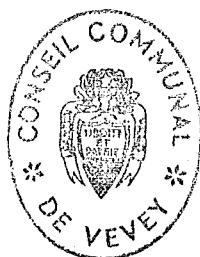
Pour extrait conforme le 11 novembre 2013.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

le Président



Roland Rapin



la Secrétaire



Carole Dind